

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 juillet 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Michel Morin
M. Denis Levesque, directeur général
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2012-927-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-928-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2012-929-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 JUILLET 2012

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 11 juillet 2012, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2012-930-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 13 juin 2012 ;
 - de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 12 juin 2012.
-

CE-2012-931-DEC CONTRIBUTION FINANCIÈRE / ACTIVITÉS DU CRCGG

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est membre du Comité régional de coordination sur la gestion des goélands (CRCGG);

ATTENDU le dépôt par le CRCGG le 9 mai 2012 d'une proposition d'intervention et plan d'action;

ATTENDU QU'une contribution financière de 1 853,03\$ annuellement, sur une période de trois ans, est proposée, pour financer la poursuite des activités du CRCGG;

Il est unanimement résolution, sur recommandation de la Commission de développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif approuve :

- la proposition d'intervention et plan d'action déposés par le Comité régional de coordination sur la gestion des goélands (CRCGG);
- le versement pour les trois (3) prochaines années d'une contribution financière de 1 853,03\$ pour soutenir les activités du Comité régional de coordination sur la gestion des goélands (CRCGG) liées à ce plan.

À cet effet, le certificat de disponibilité numéro 2012-0223 de l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-932-DEC ADOPTION DE LA LISTE / COMPTES À PAYER /
CHÈQUE ÉMIS - VISA / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 332 602,01\$ préparée le 12 juillet 2012 ;
- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa) au montant de 791,13\$ préparée le 11 juillet 2012.

**CE-2012-933-DEC ADOPTION DE LA LISTE / COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 45 746,74\$ préparée le 12 juillet 2012.

**CE-2012-934-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 540
/ NOUVELLE RUE PARC INDUSTRIEL / SECTEUR 640
OUEST / DÉVELOPPEMENT LOT 3 148 913**

9.3

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire procéder au développement d'une partie du lot 3 148 913 (nouveau lot projeté : 5 013 234) du cadastre du Québec, lui appartenant ;

ATTENDU QUE l'ouverture d'une nouvelle rue est nécessaire pour développer cette partie de lot;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-649-DEC autorisant de présenter une offre d'achat à Métaux Russels inc. pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie équivalente à 4 409,1 mètres carrés (47 460,71 p. c.) comme étant une partie du lot 3 136 187 du cadastre du Québec pour la future rue;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-527-DEC autorisant l'ouverture d'une nouvelle rue (lots projetés 5 013 236 et 5 012 044 du cadastre du Québec), les travaux d'infrastructures pour desservir le lot projeté 5 013 234 du même cadastre et la mention de lettres d'intérêt pour la construction de nouveaux bâtiments (nouvelles industries);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil

municipal l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition de terrain pour fins de voie publique et travaux d'infrastructures dans le parc industriel secteur 640 Ouest afin de permettre le développement d'une partie du lot 3 148 913 du cadastre du Québec.

CE-2012-935-DEC PÉRIODE DE PROBATION / COORDONNATEUR / BIBLIOTHÈQUE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le 14 décembre 2011, le Comité exécutif autorisait la nomination de M. Luc Lepage à titre de coordonnateur, bibliothèque à la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QUE la période de probation de M. Luc Lepage se termine le 30 juillet 2012;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que M. Luc Lepage soit et est confirmé à titre de coordonnateur, bibliothèque à la Direction du loisir et vie communautaire.

CE-2012-936-DEC NOMINATION / CONCIERGE B / UNITÉ DE L'ENTRETIEN MÉNAGER ET DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le poste de concierge B à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire a été offert par ancienneté aux employés;

ATTENDU QUE M. Michel Contant est actuellement concierge B à temps partiel et qu'il a accepté le poste;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer M. Michel Contant au poste de concierge B à la Direction du loisir et vie communautaire, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) surveillants et concierges avec effet au 30 mai 2012.

CE-2012-937-DEC PROLONGATION DE CONTRAT / M. ÉRIC VAILLANCOURT / DIRECTION DE L'INCENDIE

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2012-514-DEC, autorisait une prolongation du contrat de M. Éric Vaillancourt ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger, de nouveau, les services de M. Éric Vaillancourt ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif prolonge, de nouveau, jusqu'au 2 novembre 2012, les services de M. Éric Vaillancourt au poste de capitaine aux opérations à la Direction de l'incendie.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Éric Vaillancourt.

**CE-2012-938-DEC PÉRIODE DE PROBATION / COORDONNATRICE /
RESSOURCES FINANCIÈRES / DIRECTION DE LA
POLICE**

ATTENDU QUE le 7 septembre 2011, le Comité exécutif autorisait la nomination de Mme Stéphanie Millette à titre de coordonnatrice, ressources financières à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE la période de probation de Mme Stéphanie Millette s'est terminée le 12 mars 2012;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que Mme Stéphanie Millette soit et est confirmée à titre de coordonnatrice, ressources financières à la Direction de la police.

**CE-2012-939-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE / BLE-
190612-YB**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-190612-YB, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et M. Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-190612-YB.

**CE-2012-940-DEC NOMINATION / TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT
PAYSAGER / SERVICE, AMÉNAGEMENT PAYSAGER
/ DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de technicien en aménagement paysager à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. René Lapointe au poste de technicien en aménagement paysager à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 6 août 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2012-941-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR DE VÉHICULES
MOTORISÉS « C » / SERVICE DE LA VOIRIE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Carole Lauzé à titre de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 6 août 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2012-942-DEC NOMINATION / COMMIS MAGASINIER / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU le désistement de M. Jean-François Blais au poste de commis magasinier à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Michel Pimparé à titre de commis magasinier à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 23 juillet 2012, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2012-943-REC SOUMISSION / ACHAT CAMION 6 ROUES AVEC
BENNE ÉPANDEUSE EN V / PLATE-FORME ET
ÉQUIPEMENT À NEIGE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un camion six (6) roues avec benne épandeuse en « V » plate-forme et équipement à neige (SOU-2012-25) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 6 juin 2012 et dans le journal La Revue le 13 juin 2012 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 juillet 2012, à savoir :

Camions Excellence Peterbilt inc.	199 989,81\$ t.t.c.
Globocam (Montréal) inc.	203 398,82\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Camions Excellence Peterbilt inc. a été déclarée non-conforme selon l'article 2.1, 2.3 et 2.5 de la page 23 du cahier des charges spécifiques ;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Globocam (Montréal) inc. s'est avérée la plus basse conforme;

ATTENDU également le rapport daté du 6 juillet 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jean-Pierre Rioux, directeur adjoint à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 7 juillet 2011, au montant de 212 703,75\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil municipal d'accepter la soumission de la compagnie **GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC.**, datée du 29 juin 2012, pour l'achat d'un camion six (6) roues avec benne épandeuse en « V » plate-forme et équipement à neige, pour un montant de 176 907\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0232 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-944-REC SOUMISSION / RÉSILIATION DU CONTRAT DE
FAUCHAGE DE TERRAINS VACANTS / SOU-2012-16**

ATTENDU QU'au mois de février dernier, la Ville de Terrebonne a initié un processus d'appel d'offres sur invitation visant à consentir un contrat pour le «FAUCHAGE DE TERRAINS VACANTS» ;

ATTENDU QUE les travaux ont été octroyés à la firme «Les Entreprises GL (9211-1061 Québec inc.) », telle la recommandation émise par le responsable, soutien aux approvisionnements, le 21 février 2012 ;

ATTENDU QUE le montant du contrat totalisait 15 415,27\$ (t.t.c), le processus s'est terminé par l'initiation du bon de commande portant le numéro CA70602, lequel s'est vu approuvé selon la procédure régulière ;

ATTENDU QUE le 9 juillet dernier, l'entreprise connue et désignée sous le nom de « Les Entreprises GL (9211-1 061 Québec inc.) » a émis une communication à l'intention du chef de service des parcs et espaces verts, Monsieur Alain de Guise, l'informant qu'elle abandonnait le contrat de fauchage en raison de problématiques opérationnelles ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29 du devis des charges générales (SOU-2012-16), seul le Conseil municipal, sur rapport du responsable, soutien aux approvisionnements, peut résilier le contrat ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal de résilier le contrat de fauchage des terrains vacants qui avait été consenti à la compagnie « Les Entreprises GL (9211-1061 Québec inc.) » en vertu de la soumission numéro SOU-2012-16.

**CE-2012-945-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENT DIVERS ET
CHARGEMENT / SECTEUR 2**

ATTENDU QUE dans le cadre de ses activités le service de la voirie doit procéder à un appel d'offres public pour le déneigement de divers stationnements et son chargement dans le secteur 2, et ce, avec option 1 an ou 3 ans;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres public;

ATTENDU l'estimation datée du 12 juillet 2012, préparée par M. Jacques Beauchamp, chef de service à la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, s'élève comme suit :

Option 1 an	60 243,42\$ (t.t.c.)
Option 3 ans	185 286,14\$ (t.t.c.)

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le déneigement de divers stationnements et son chargement dans le secteur 2, et ce, avec option 1 an ou 3 ans.

**CE-2012-946-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT ET SERVICE DE PNEUS POUR VÉHICULES
LOURDS**

ATTENDU QUE dans le cadre de ses activités la Direction de l'entretien du territoire doit procéder à un appel d'offres public pour l'achat et le service de pneus pour véhicules lourds, et ce, pour une période d'un an;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres public;

ATTENDU l'estimation datée du 12 juillet 2012, préparée par M. Georges Paradis, coordonnateur à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, au montant de 90 022,60\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour l'achat et le service de pneus pour véhicules lourds, et ce, pour une période d'un (1) an.

**CE-2012-947-DEC AUTORISATION / DEMANDE DE PRIX / LOCATION
D'UN VÉHICULE UTILITAIRE TOYOTA RAV4-2012 /
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

ATTENDU QUE dans le cadre de ses activités la Direction de l'entretien du territoire doit procéder à une demande de prix pour la location d'un véhicule utilitaire Toyota RAV4 – 2012, et ce, concernant son plan de renouvellement des équipements roulants 2012, soit pour remplacer un véhicule Ford Escape 2009 pour le Service de l'aménagement paysager (fin de bail, 5 octobre 2012);

ATTENDU QUE cette location sera pour une période de quarante-huit (48) mois et la dépense sera imputée au fonds d'opération ;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder à une demande de prix;

ATTENDU l'estimation datée du 10 juillet 2012, préparée par M. Georges Paradis, coordonnateur à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, au montant de 22 500,60\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à une demande de prix pour la location d'un véhicule utilitaire Toyota RAV4 – 2012 pour le Service de l'aménagement paysager.

**CE-2012-948-DEC AUTORISATION / DEMANDE DE PRIX / LOCATION
D'UN VÉHICULE UTILITAIRE TOYOTA RAV4-2012 /
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE
DU MILIEU**

ATTENDU QUE dans le cadre de ses activités la Direction de l'entretien du territoire doit procéder à une demande de prix pour la location d'un véhicule utilitaire Toyota RAV4 – 2012, et ce, concernant son plan de renouvellement des équipements roulants 2012, soit pour remplacer un véhicule Ford Escape 2009 pour le Service de l'environnement et de l'hygiène du milieu (fin de bail, 9 novembre 2012);

ATTENDU QUE cette location sera pour une période de quarante-huit (48) mois et la dépense sera imputée au fonds d'opération ;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder à une demande de prix;

ATTENDU l'estimation datée du 10 juillet 2012, préparée par M. Georges Paradis, coordonnateur à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, au montant de 22 500,60\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder une demande de prix pour la location d'un véhicule utilitaire Toyota RAV4 – 2012 pour le Service de l'environnement et de l'hygiène du milieu.

**CE-2012-949-REC AUTORISATION DE SIGNATURE /
RENOUVELLEMENT ADHÉSION / TRICENTRIS,
CENTRE DE TRI**

ATTENDU QUE le Conseil municipal autorisait la signature d'une entente avec Tricentris, centre de tri, par laquelle la Ville de Terrebonne s'engageait à être membre jusqu'au 12 avril 2012;

ATTENDU QUE cette entente est arrivée à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler jusqu'au 13 avril 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'entente initiale signée le 21 février 2007, la Ville s'engageait à:

1.4 La « Municipalité » s'engage à verser, et ce, jusqu'au 12 avril 2012, à partir de la date de la signature des présentes, à « Tricentris », une subvention non remboursable composée, selon le cas, des montants suivants :

1.4.1 Une somme de 66 890 \$ payable à « Tricentris », le 1^{er} mars de chaque année civile à partir de 2007, et ce, pour toute la durée de l'entente.

1.4.2 Une somme de 103 953 \$ payable à « Tricentris », le 1^{er} mars de chaque année civile à partir de 2008, et ce, pour toute la durée de l'entente, afin de combler tout manque à gagner éventuel de « Tricentris » découlant de la gestion de l'établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables ou d'une insuffisance de ces matières prélevées sur le territoire de la « Municipalité ».

ATTENDU QU'en vertu de la nouvelle entente la Ville s'engage à:

1.4 La « Municipalité » s'engage à verser, et ce, jusqu'au 13 avril 2017, à partir de la date de la signature des présentes, à « Tricentris », une subvention non remboursable composée, selon le cas, des montants suivants :

1.4.1 Une somme de 83 845 \$ payable à « Tricentris », le 1^{er} mars de chaque année civile à partir de 2012, et ce, pour toute la durée de l'entente.

1.4.2 Une somme de 130 302 \$ payable à « Tricentris », sur demande du conseil d'administration, à partir de 2012, et ce, pour toute la durée de l'entente, s'il advenait un manque à gagner de « Tricentris » découlant de la gestion de l'établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables ou d'une insuffisance de ces matières prélevées sur le territoire.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente par laquelle la Ville s'engage à rester membre de Tricentris, centre de tri, et ce, jusqu'au 13 avril 2017. Copie de ladite entente fait partie intégrante de la présente. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0200 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-950-DEC SOUMISSION / ACHAT DE 2 CAMIONS
FOURGONNETTES FORD TRANSIT CONNECT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de deux (2) véhicules Ford Transit Connect 2012, soit un pour la Direction de l'entretien du territoire et un pour la Direction du loisir et de la vie communautaire (SA12-9016) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 juin 2012 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 juillet 2012, à savoir :

P.E. Boisvert Auto ltée	58 677,49\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Albi Ford Lincoln Joliette inc.	58 864,90\$ t.t.c.
Jacques Olivier Ford inc.	59 524,85\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Terrebonne Ford inc.	60 431,27\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Albi Ford Lincoln Joliette inc. s'est avérée la plus basse conforme;

ATTENDU également le rapport daté du 11 juillet 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ALBI FORD LINCOLN JOLIETTE INC.**, datée du 9 juillet 2012, pour l'achat de deux (2) véhicules Ford Transit Connect 2012, soit un pour la Direction de l'entretien du territoire et un pour la Direction du loisir et vie communautaire, pour un montant de 51 198\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits numéros 2012-0236 et 2012-0237 émis par l'assistante-trésorière sont joints à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

CE-2012-951-DEC NEIGES USÉES / PAIEMENT / SOU-2007-81

ATTENDU QUE dans le cadre du contrat octroyé à l'entreprise SERVICE NEIGE OPTIMUM INC. pour la saison hivernale 2011-2012, 128 616 mètres cubes de neiges usées ont été transportés ;

ATTENDU QU'un premier paiement pour 9 351 mètres cubes à 1,511\$/m³ (taxes en sus) a déjà été autorisé et payé (référence facture # 1320) selon la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-429-DEC, il reste donc 19 265 mètres cubes à payer, et ce, pour un total de 33 468,55\$ t.t.c. (référence facture numéro 1321) ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif verse à l'entreprise **SERVICE NEIGE OPTIMUM INC.** un dernier paiement au montant de 29 109,42\$ (taxes en sus), et ce, en conformité avec la soumission numéro SOU-2007-81, dont le contrat a pris fin en avril 2012.

CE-2012-952-DEC SOUMISSION / MODIFICATION IMPUTATION DE LA DÉPENSE / CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL, DE FONDATION DE RUE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES, DE PAVAGE, D'UNE PISTE CYCLABLE, DE FEUX DE CIRCULATION ET D'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES ANGORA ET « A »

ATTENDU QUE selon la résolution du Conseil municipal numéro 415-09-2011, la firme Les Constructions CJRB inc. a été mandatée pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue, de trottoirs, de bordures, de pavage, d'une piste cyclable, de feux de circulation et d'éclairage sur les rues Angora et «A» pour un montant de 2 250 450\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE la dépense devait être imputée au règlement d'emprunt numéro 364-1, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE le règlement 364-1 est remplacé par le règlement 528 décrétant des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, fondation de rue, pavage, bordures, trottoirs, éclairage routier, de feux de circulation, de raccordement électrique souterrain, d'acquisition de terrain, de réhabilitation et d'aménagements paysagers pour la réalisation de projets de développement dans le prolongement de la rue d'Angora vers l'est, depuis le chemin Gascon jusqu'à la rue de la Portneuf;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux selon la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés était de 2 705 712\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE l'entrepreneur a garanti ses prix pour la soumission;

ATTENDU QUE suite au report de l'approbation du règlement d'emprunt les travaux n'ont pas été réalisés en août 2011, tel que prévu ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve la modification de l'imputation de la soumission de la compagnie Les Constructions CJRB pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue, de trottoirs, de bordures, de pavage, d'une piste cyclable, de feux de circulation et d'éclairage sur les rues d'Angora et « A » pour un montant de 2 250 450\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 528. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0238 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux - Exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2012-953-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA PISTE
TRANSTERREBONNE JUSQU'AU TERRAIN DU
GROUPE PLEIN AIR TERREBONNE (GPAT) SITUÉ
SUR CÔTE BOISÉE**

ATTENDU QUE des travaux de prolongement de la piste TransTerrebonne jusqu'au terrain du groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) situé sur la côte Boisée sont nécessaires et prévus être imputés au règlement d'emprunt numéro 524;

ATTENDU QUE la firme Plania a obtenu le mandat d'honoraires professionnels pour la réalisation des plans, devis et surveillance selon la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-526-DEC;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux et qu'ils sont prévus du mois de septembre 2012 au mois d'octobre 2012;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux pour ce projet est d'environ 350 000\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de prolongement de la piste Trans-Terrebonne jusqu'au terrain du groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) situé sur la côte Boisée, selon l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de prolongement de la piste

TransTerrebonne jusqu'au terrain du groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) situé sur la côte Boisée.

CE-2012-954-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE DES RUES RODRIGUE ET D'AZALÉE

ATTENDU QUE des travaux de pavage, bordures et d'éclairage des rues Rodrigue et de l'Azalée sont nécessaires et prévus être imputés au règlement d'emprunt numéro 527;

ATTENDU QUE la firme Ingemax a obtenu le mandat d'honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis selon la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-812-DEC;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux et qu'ils sont prévus du mois de septembre 2012 au mois de novembre 2012;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux en date du 8 mai 2012 pour ce projet est de 2 311 407,50\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et d'éclairage des rues Rodrigue et de l'Azalée, selon l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et d'éclairage des rues Rodrigue et de l'Azalée.

CE-2012-955-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE DES RUES DU GRAND-HERON, DU CAMPAGNOL, DU PRUNIER-NOIR ET DE L'ÉRABLE-NOIR

ATTENDU QUE des travaux de pavage, bordures et d'éclairage des rues du Grand-Héron, du Campagnol, du Prunier-Noir et de l'Érable-Noir sont nécessaires et prévus être imputés au règlement d'emprunt numéro 529;

ATTENDU QUE la firme Ingemax a obtenu le mandat d'honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis selon la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-811-DEC;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux et qu'ils sont prévus du mois de septembre 2012 au mois de novembre 2012;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux en date du 23 mai 2012 pour ce projet est de 1 373 852,50\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et d'éclairage des rues du Grand-Héron, du Campagnol, du Prunier-Noir et de l'Érable-Noir, selon l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et d'éclairage des rues du Grand-Héron, du Campagnol, du Prunier-Noir et de l'Érable-Noir.

**CE-2012-956-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET
D'ÉCLAIRAGE DE RUE SUR LA PLACE DU
RUISSEAU-NOIR**

ATTENDU QUE des travaux de pavage, bordures et d'éclairage de rue sur la Place du Ruisseau-Noir sont nécessaires et prévus être imputés au règlement d'emprunt numéro 535;

ATTENDU QUE la firme BPR-Triax a obtenu le mandat d'honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis selon la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-813-DEC;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux et qu'ils sont prévus du mois de septembre 2012 au mois d'octobre 2012;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux en date du 23 mai 2012 pour ce projet est de 141 412.50\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et d'éclairage de rue sur la Place du Ruisseau-Noir, selon l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et d'éclairage de rue sur la Place du Ruisseau-Noir.

**CE-2012-957-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DE 4 TERRAINS DE
TENNIS ET UN STATIONNEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement de quatre (4) terrains de tennis et d'un stationnement au parc Angora (SA12-6016) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 juin 2012 ;

ATTENDU QUE onze (11) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 juillet 2012, à savoir :

Construction Anor (1992) inc.	643 076,90\$ t.t.c.	
Les Entreprises V.G. inc.	697 342,92\$ t.t.c.	
Paysagistes S. Forget inc.	697 639,56\$ t.t.c.	non conforme
NMP Golf Construction inc.	700 286,07\$ t.t.c.	
Terrassement Limoges & fils	709 364,51\$ t.t.c.	
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	713 751,07\$ t.t.c.	
Pavatech (2633-2312 Québec inc.)	715 880 91\$ t.t.c.	
Construction Axika inc.	732 645,80\$ t.t.c.	
Les Entreprises Bucaro inc.	738 241,25\$ t.t.c.	741 690,51 \$
E2R inc.	770 735,32\$ t.t.c.	non conforme
Paysagiste Promovert inc.	858 034,00\$ t.t.c.	857 930,52 \$ nonconforme

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Constructions Anor (1992) inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 5 juillet et révisée le 10 juillet 2012 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev consultants inc.;

ATTENDU également le rapport daté du 11 juillet 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût de ce contrat est au montant de 779 564,99\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 10 juillet 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil municipal d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION ANOR (1992) INC.**, datée du 5 juillet 2012, pour l'aménagement de quatre (4) terrains de tennis et d'un stationnement au parc Angora, pour un montant de 559 318,90\$ (taxes en sus), pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 524. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0230 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-958-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DU PARC CAZAUX
ET DU PARC-ÉCOLE LE CASTELET**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement du parc Cazaux et du parc-école Le Castelet (SA12-6012) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 juin 2012 ;

ATTENDU QUE dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 juillet 2012, à savoir :

Terrassement Limoges & fils	270 996,97\$ t.t.c.	
Paysagiste Promoververt inc.	349 530,90\$ t.t.c.	non conforme
Aménagement Pavatech	350 622,59\$ t.t.c.	
Construction Axika inc.	355 809,46\$ t.t.c.	
Les Entreprises V.G. inc.	366 121,79\$ t.t.c.	
Paysagiste S. Forget inc.	388 800,60\$ t.t.c.	
LV Construction	414 102,01\$ t.t.c.	
Les Entreprises Bucaro inc.	418 164,08\$ t.t.c.	
Bernard paysagiste inc.	436 129,38\$ t.t.c.	
Les entreprises DJM inc.	437 755,82\$ t.t.c.	

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Terrassement Limoges & fils s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 5 juillet et révisée le 10 juillet 2012 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev consultants inc.;

ATTENDU également le rapport daté du 10 juillet 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût de ce contrat est au montant de 449 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 9 juillet 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil municipal d'accepter la soumission de la compagnie **TERRASSEMENT LIMOGES & FILS** datée du 5 juillet 2012, pour l'aménagement du parc Cazaux et du parc-école Le Castelet, pour un montant de 235 700,78\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements d'emprunt numéros 354 pour un montant de 165 394,53\$ (taxes en sus) et du règlement 497 pour un montant de 70 306,25\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0229 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-959-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE VÊTEMENTS DES EMPLOYÉS / UNITÉ DE**

L'ENTRETIEN MENAGER ET DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS

ATTENDU QUE des demandes de soumissions sur invitation ont été faites au cours des dernières années pour la fourniture des vêtements des employés de l'Unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités ;

ATTENDU QUE le budget pour la fourniture des vêtements des employés de l'Unité excède le montant de 25 000\$ par année soit environ 40 000\$/année ;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de procéder à un appel d'offres public pour l'achat des vêtements des employés (environ 130 employés) de l'Unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et de la vie communautaire et la Direction de l'administration et des finances à procéder à un appel d'offres public pour l'achat des vêtements des employés désignés.

CE-2012-960-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE CORRECTIONS POUR LES PARCS DUMONT, DU GEAI-BLEU, DE L'ÉTINCELLE, LONGCHAMP, LAROCHELLE, JACQUES-COURNOYER ET PIERRE-LAPORTE

ATTENDU QUE le Comité exécutif a mandaté en juin 2012 (suite à un appel d'offres public) la firme Beaupré et Associés Experts Conseils inc. pour la confection des plans et devis pour des travaux d'aménagement et de certaines corrections aux parcs Dumont, du Geai-bleu, de l'Étincelle, Longchamp, Larochele, Jacques-Cournoyer et Pierre-Laporte dans le cadre du programme des parcs 2012 (règlement 524) ;

ATTENDU QUE les plans et devis sont terminés, et qu'il y a lieu de faire paraître, dans le journal Constructo et sur le système électronique d'appel d'offres SE@O, un appel d'offres public ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 1 053 550\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire et la Direction de l'administration et finances à faire paraître, dans le journal Constructo et sur le système électronique d'appel d'offres SE@O, un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement et de certaines corrections aux parcs Dumont, du Geai-bleu, de l'Étincelle, Longchamp, Larochele, Jacques-Cournoyer et Pierre-Laporte.

CE-2012-961-DEC NUIT DES SANS-ABRI 2012 / CAFÉ DE RUE TERREBONNE / 19 OCTOBRE 2012

ATTENDU la demande de l'organisme Café de rue Terrebonne, au nom de la Table action prévention en itinérance de Lanaudière, pour tenir une activité de sensibilisation sur l'itinérance dans le stationnement de M. Maurice Chiasson situé au 692, rue Saint-Pierre, le vendredi 19 octobre 2012, de 19h30 à 23h ;

ATTENDU QUE l'événement vise à atteindre les objectifs suivants, à savoir :

- Informer et sensibiliser la population à la cause des sans-abri et des personnes à risques d'itinérance;

- Mobiliser et rassembler différents organismes, partenaires de divers milieux et la population en général lors de la Nuit pour dénoncer et dire notre indignation devant la pauvreté;
- Manifester notre solidarité avec et en faveur de toutes les personnes qui se réfugient chaque nuit dans la rue;
- Unir les intervenants(es) de la région et la population autour de la réalité de la pauvreté et de l'itinérance.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'organisme Café de rue Terrebonne, au nom de la Table action prévention en itinérance de Lanaudière, à tenir une activité de sensibilisation sur l'itinérance dans le stationnement de M. Maurice Chiasson situé au 692, rue Saint-Pierre, le vendredi 19 octobre 2012, de 19h30 à 23h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

2) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site d'activité de 21h à 23h.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles

Le service et/ou la vente de produits comestibles sont autorisés exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

5) Feux

Il est autorisé de faire des petits feux dans des braséros destinés à cette fin.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2012-962-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE NOUVEAUX
ARRET-BALLES AU PARC JEAN-GUY-CHAPUT ET
AU PARC ANDRÉ-GUERARD**

ATTENDU QUE la Direction du loisir et de la vie communautaire a mandaté la firme Nacev Consultants inc. pour la confection des plans et devis concernant la démolition et la construction de nouveaux arrêt-balles au parc Jean-Guy-Chaput et au parc André-Guérard dans le cadre du programme des parcs pour l'année 2012 ;

ATTENDU QUE l'ensemble des plans et devis est terminé, et qu'il y a lieu de faire paraître dans le journal Constructo et sur le système électronique d'appel d'offres SE@O un appel d'offres public pour ces travaux ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 50 000\$ plus les taxes de vente applicables ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et de la vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la

Direction du loisir et de la vie communautaire et la Direction de l'administration et des finances à faire paraître dans le journal Constructo et sur le système électronique d'appel d'offres SE@O un appel d'offres public pour la démolition et la reconstruction de nouveaux arrêt-balles au parc Jean-Guy-Chaput et au parc André-Guérard dans le cadre du programme des parcs pour l'année 2012.

Que la dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 524.

**CE-2012-963-DEC FÊTE AU CLAIR DE LUNE 2012 / GROUPE PLEIN AIR
TERREBONNE / 25 AOÛT 2012**

ATTENDU la demande du Groupe Plein Air Terrebonne pour tenir l'activité Fête au Clair de lune le samedi 25 août 2012 de 16h à minuit, selon la programmation préliminaire suivante :

16h activités familiales (jeux gonflables, animation, escalade, etc.) ;
18h spectacle familial ;
18h30 départ de la randonnée à vélo au crépuscule ;
20h première partie du spectacle de fin de soirée (Les Belvédères) ;
21h deuxième partie du spectacle (Les Trois Accords);

ATTENDU QUE le départ de la randonnée cycliste se fera de l'école des Trois-Saisons vers 18h30 ;

ATTENDU QUE le trajet est le même que l'an dernier et l'arrivée des cyclistes est prévue vers 20h45 au GPAT (voir trajet détaillé en annexe) ;

ATTENDU QUE la fermeture complète de certaines rues lors du passage des cyclistes et l'interdiction de stationner sont requises ;

ATTENDU QUE, tout comme le trajet 2012 du Méli-Vélo, le trajet utilisé est en grande partie la piste cyclable pour le Claire de Lune et que le Groupe plein air Terrebonne désire utiliser des véhicules tout terrain (VTT) pour l'encadrement des cyclistes ;

ATTENDU QU'un service d'ordre a été rédigé par la Direction de la police pour les rues empruntées, l'interdiction de stationner et la fermeture des rues (voir autorisation ci-jointe) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et de la vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le Groupe Plain Air Terrebonne à tenir l'activité Fête au Clair de lune, le 25 août 2012, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 6 qui suivent :

1) Boissons alcoolisées et produits comestibles

La vente et le transport de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de la côte Boisée seront autorisés uniquement par les membres du comité organisateur, et ce, dans des contenants en plastique recyclable. À cette fin, le comité devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et de la vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boissons émis par la RACJ.

2) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

- 3) **Affichage**
La mise en place de banderoles sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 4) **Branchement électrique**
Le raccordement à des prises électriques est autorisé aux différents lieux d'activités identifiés ci-dessus.
- 5) **Stationnement et fermeture de rue**
Une tolérance de stationnement est autorisée aux abords du site d'activité.
- 6) **Utilisation de VTT**
L'utilisation de VTT pour la tenue de l'activité est autorisée.
- 7) **Surveillance policière**
Les rues empruntées seront sous la surveillance policière pour le passage des cyclistes.

Que la Direction de la police soit et est chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution.

CE-2012-964-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h10.

Président

Assistant-secrétaire